



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL**  
**de**  
**L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**  
**Du 12 décembre 2018**  
sous la présidence de Jean-Louis Philippin

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2018
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Demande de crédit pour l'acquisition d'un nouveau tracteur - préavis N° 14/2018
6. Budget 2019 - préavis N° 15/2018
7. Mise à jour et révision du règlement communal sur la gestion des déchets et ses annexes - préavis N° 16/2018
8. Clause de sauvegarde du DISREN
9. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : P. BRÜGGLER – S. CONGEDO – P.-C. FAVARGER – H. JOCHAUD DU PLESSIX – F. KEHRER-BORY – S. LUGINBÜHL – Y. LUGINBÜHL – J. SHELDON – J.-P. STREIT – A. WINIGER.

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2018**

**Le procès-verbal est approuvé par 31 oui, 0 avis contraire, 4 abstentions.**

#### **3. Communications du Bureau**

Le Président :

- Pour une meilleure lisibilité, les tableaux de suivi financier des préavis votés ont été imprimés et sont à disposition des conseillers.
- Le point 7 de l'ordre du jour a été modifié et sera discuté au prochain conseil. C. HILFIKER en expliquera les raisons plus tard.
- Annonce du départ à la retraite de G.-A. Dubois – employé communal Responsable de la Voirie. Il s'agit de sa dernière séance au conseil. De chaleureux remerciements lui sont adressés au nom du conseil, pour sa gentillesse et disponibilité pendant toutes ces années.

- Informe de la lettre reçue des commissions avec des remarques concernant la préparation des séances de commissions. Cette lettre a été transmise à la Municipalité.

#### 4. Informations de la Municipalité

G. DERIAZ (Vice-syndic - remplace Le Syndic excusé qui représente la commune auprès du CODIR de la région) :

- Courrier transmis par le Président concernant la préparation des séances de commissions :
  - Il informe qu'il n'est pas toujours possible de transmettre les documents longtemps à l'avance, car la Municipalité ne les a pas toujours en sa possession (comptes, etc..) mais qu'il sera fait au mieux pour améliorer la situation.
  - Les commissions seront convoquées 3 semaines avant les conseils et les documents transmis au plus vite avant la tenue des séances. Les dates ont été modifiées comme suit : le 4 mars, le 6 mai, le 27 mai, le 7 octobre et le 11 novembre toutes à 20h, une confirmation sera envoyée aux commissions concernées.
- Rôle et implication des commissions dans les décisions municipales :
  - indique qu'après consultation du Préfet et en accord avec le règlement du Conseil, les commissions ne font pas de la cogestion, mais donnent leur avis sur les sujets sur lesquels elles sont consultées.
  - Les rapports n'ont pas d'effet contraignant vis-à-vis de la Municipalité. La Municipalité a seule le pouvoir de décision.

F. MARCHAL abonde dans ce sens et souligne que le travail des commissions sera plus efficace avec une meilleure préparation.

P. MEIER souligne la bonne entente entre les commissions et la Municipalité, n'en déplaise au Canton.

- Renouvellement de la concession de rochers au bord du lac et recours déposé par l'association Rives du Lac :
  - informe le conseil que ladite association a été déboutée par le Tribunal Fédéral. Cette association n'ayant pas qualité pour recourir, le TF a donné raison à la Municipalité pour le renouvellement de ladite concession.
- Départ à la retraite de G.-A. Dubois, Responsable de la voirie et employé depuis de nombreuses années au service de la Commune. Ce soir est son dernier conseil en tant qu'huissier, mais il cessera ses fonctions fin mars. Il sera encore temps de fêter son départ comme il se doit.  
G.-A. Dubois sera remplacé par E. Mercier. E. Mercier sera remplacé par J. Widmer. Le conducteur de la balayeuse a été remplacé par S. Tanner.

S. EMERY :

- Informe de la manifestation qui se tiendra en décembre : Noël des enfants le 20 décembre 2018. Elle n'a rien d'autre à ajouter.

C. HILFIKER :

- Explique les raisons pour lesquelles le point 7 de l'ordre du jour concernant le règlement de la déchetterie est reporté. Lors de la dernière séance de commission, un consensus s'est dégagé sur le règlement de la déchetterie, mais entretemps, le canton a fait parvenir un rapport, comprenant de nombreuses mises-à-jour et recommandations. Il apparaissait donc compliqué de soumettre ce règlement et les annexes en l'état. Il sera donc proposé au conseil du mois de mars. Toutefois les commissions se sont accordées sur la mesure d'allègement de la taxe pour les familles (qui fait partie du nouveau règlement) : les enfants seront dispensés du paiement de la taxe jusqu'à l'âge de 18 ans, cet allègement a déjà été inclus dans le budget 2019.
- L'abri vélo est terminé et la Municipalité dispose dans un premier temps de 50 badges. Ces badges seront remis contre une caution de CHF 50.-, mais le service est gratuit.

#### **5. Demande de crédit pour l'acquisition d'un nouveau tracteur - préavis N° 14/2018**

G. DERIAZ commente le préavis, et justifie l'achat par la vétusté de l'ancien tracteur.

J. WILDBERGER souligne et rend attentif de l'importance de la présence de filtre à particules. G. DERIAZ assure le conseil que dans la mesure du possible le nouveau tracteur sera doté de ce dispositif.

C. BERNARD demande s'il existe un modèle électrique?

G. DERIAZ répond qu'un modèle électrique avec la puissance nécessaire n'existe pas.

Le Président demande la lecture des rapports :

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 14/2018.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat et à l'équipement du tracteur sur la base du préavis N° 14/2018
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 78'000.-,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 10 ans.

**L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

#### **6. Budget 2019 - préavis N° 15/2018**

S. MASCALI présente le budget 2019 élaboré sur une base de prudence, avec une hypothèse de rentrées fiscales diminuées et un taux d'imposition de 53 cts.

La Municipalité a fait de gros efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement.

S. MASCALI détaille les différents postes du budget communal et explique les variations.

F. BUENSOD demande ce que comprend le poste « Pavillon pour la plage » ?

Des explications sont données par G. DERIAZ et C. HILFIKER sur les futurs aménagements de la plage.

R. SACCA demande pourquoi le repreneur du chantier naval ne rachète pas le fonds de commerce ?

G. DERIAZ: la municipalité voulait garder la main et décider seule du choix du repreneur. Le loyer demandé tiendra compte des coûts de rénovation et du fonds de commerce. Les travaux de rénovation commenceront en juillet 2019.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER remercie la Municipalité pour les efforts consentis et suggère que le canton fasse de même. Elle signale que la Municipalité a établi le budget sans tenir compte des mouvements de gros contribuables, ce qui donne plus de clarté sur les finances.

S. MASCALI ajoute qu'il a l'espoir que la perte budgétée de CHF 666'130.- soit en réalité plus faible, voire à l'équilibre.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission des finances.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 15/2018.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'approuver le préavis No 15/2018 relatif au budget 2019 tel que présenté par la Municipalité.

**L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

## **7. Mise à jour et révision du règlement communal sur la gestion des déchets et ses annexes - préavis N° 16/2018**

C. HILFIKER lit la directive municipale sur l'allègement des taxes pour les ordures : sont exonérés les mineurs de moins de 18 ans.

C. HILFIKER propose au conseil de se prononcer informellement sur la mise en œuvre de cet allègement dès janvier 2019 pour en faciliter l'application, et que cet objet sera soumis au vote lors du conseil de mars 2019.

J.-L. RAY demande quelles sont les différences avec l'état actuel ?

C. HILFIKER signale qu'actuellement seuls les enfants de moins de 4 ans sont exonérés. L'allègement aura un coût supplémentaire de CHF 10 000.- pour la commune.

C. OLIVER demande si une tranche intermédiaire (16 ans) a été étudiée ?

S. MASCALI lui répond que la limite à l'âge de 18 ans est ce qui se fait dans la plupart des communes.

C. BERNARD demande pourquoi 18 ans et pas 20 ans ou plus ?

S. MASCALI répond qu'il s'agit de l'âge de la majorité et qu'il faut bien fixer une limite.

P. MEIER dit que 18 ans ne souffre d'aucune interprétation car c'est la majorité. Il remercie la municipalité de cet allègement, car depuis le début il milite pour un allègement de cette taxe pour les familles.

**Le vote de principe est accepté par 33 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions.**

## 8. Clause de sauvegarde du DISREN

S. MASCALI explique que chaque commune doit voter la clause de sauvegarde qui permet de prendre l'engagement de ne pas dépasser un point d'impôt.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'actionner la clause de sauvegarde du DISREN.

**L'objet est accepté par 33 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions.**

## 9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Commission de sécurité :

- B. GAUD relate la visite de la commission chez SDS et informe le conseil des éléments suivants :
  - La SDS a reçu 36 000 appels et effectué 6500 interventions.
  - La collaboration avec les différents acteurs de la région dans le domaine de la sécurité s'effectue en plus ou moins bonne harmonie selon les intervenants.
  - La commission recommande à la municipalité de renforcer, pendant la période des fêtes, la présence d'agents de sécurité, afin de prévenir les vols.
  - La SDS a signalé que des défibrillateurs (dont un pédiatrique) sont à disposition de la population, 3 sont à bord de leurs véhicules et le personnel est formé à leur utilisation. Le 112 a recensé l'emplacement des défibrillateurs du canton et peut les communiquer.
  - La SDS se plaint d'effectuer de plus en plus d'interventions non rémunérées, et demande à la commission d'intervenir auprès de la délégation intercommunale de sécurité, à laquelle notre Syndic participe. Ce dernier répond qu'il a pris bonne note des remarques et signale que R. CLAVIEN a organisé une rencontre informative avec la SDS.

P. MEIER signale la longueur du délai d'intervention de la Police cantonale (plus de 60 minutes) alors que SDS est là rapidement, et que des considérations financières empêchent la Police d'appeler SDS lorsque le délai est trop long. En cas de difficultés, les Myarolans devraient avoir le réflexe d'appeler SDS en priorité.

R. CLAVIEN signale qu'une vague importante de cambriolage a lieu, et recommande à la population d'être très attentive.

AJET :

- S. MEYLAN décrit les modifications de l'organigramme de l'AJET, à la suite de départs et de remplacement de certains cadres. Elle signale l'ouverture de la crèche de Chavannes des Bois en septembre 2018 prévue pour 44 enfants et qui en compte actuellement 27. Une assemblée en vue de la révision des statuts sera organisée en février. Le budget a été accepté, les charges sont maîtrisées.

Commission de Gestion:

- C. OLIVER informe le conseil qu'un courrier a été reçu de Mr E. FLEURY par l'intermédiaire de la présidence. Ce courrier sera étudié conjointement avec la municipalité, réponse lui sera donnée en début d'année.

ASCOT :

- M. BERTINAT signale que le budget a été approuvé.

Sa séance au sein du CODIR de Région de Nyon étant achevée, le Syndic rejoint l'assemblée.

## 10. Divers et propositions individuelles

C. OLIVER s'étonne que l'invitation pour le vin chaud ait été imprimée sur du papier non recyclé.

P. MEIER explique que le coût était 4 fois moins cher par l'achat d'un service en ligne.

P. MEIER signale que le 7 février 2019 aura lieu l'accueil des nouveaux habitants.

S. MEYLAN relève que les places de dépose minute à la gare ont tendance à devenir des places de parc.

Elle rappelle la mise en service des nouveaux horaires CFF, avec une desserte au ¼ d'heure, en énumérant les avantages et inconvénients (notamment avec les correspondances).

Le Syndic répond que la Municipalité va essayer d'intervenir auprès des CFF.

R. SANSONETTI indique les problèmes rencontrés dans sa fonction, avec les trains du matin, qui ne permettent pas d'arriver à temps pour ses séances à Berne. Il serait souhaitable que pour les personnes travaillant dans les administrations fédérales et habitants notre région, les transports soient mieux desservis. Suggestion est faite d'intervenir au niveau des communes ou du canton pour se faire entendre à Berne.

R. SACCA et J. TIDMARSH s'interrogent sur l'extinction des lumières de la gare, la nuit.

C. HILFIKER répond qu'elles sont éteintes à partir de 2h du matin.

Le Président demande à ce qu'une meilleure signalisation nocturne des travaux de la RC1 soit faite pour prévenir un éventuel accident.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 1 abstention**. La séance est levée à 21h40.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA